

P

Formulaire de demande de prolongation de visa

Tous nos formulaires sur : www.ge.ch/etrangers-confederes



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Département de la Sécurité, de la Police et de l'Environnement
Office cantonal de la population
Service Étrangers et Confédérés

Route de Chancy 88 - 1213 Onex
Case postale 2652 - 1211 Genève 2
Tél : 022 546 46 46
E-mail : etrangers.ocp@etat.ge.ch

Demande à déposer personnellement auprès du SEC en principe 14 jours avant l'échéance du visa
Une prolongation de visa ne peut être accordée qu'à titre exceptionnel

Demandeur

1. Nom(s) 2. Prénom(s)
3. Date de naissance (jj/mm/aaaa) 4. Nationalité
5. Etat civil célibataire marié séparé divorcé veuf
Nom du conjoint
6. Activité professionnelle Oui Non
Si oui, employeur
7. Adresse hors de Suisse
8. Adresse e-mail 9. Téléphone

Motifs de la demande

10. Date d'arrivée dans l'espace Schengen (jj/mm/aaaa)
11. Adresse durant le séjour Tél.
C/O
12. Durée et motif de la prolongation
13. Garantie financière Individuelle Par tierce personne
Identité du garant
14. Précédents séjours dans l'espace Schengen (*Lieux et dates*)

Genève, le (jj/mm/aaaa)

Signature du demandeur

RESERVE AU SEC

Collaborateur

Date / /

Quittance #

Décision
Vignette

00PES3714FR

INSTRUCTIONS à l'usage des utilisateurs du formulaire P

Formalités	Les demandes de prolongation sont à déposer en principe 14 jours ouvrables avant l'échéance du visa.
Procédure	Les demandes sont à présenter <u>personnellement</u> auprès de la section Accueil et Guichets au plus tard quatorze jours ouvrables avant l'échéance du visa. Les prolongations de visa sont soumises à émolument. Dans tous les cas, la décision du SEC demeure réservée.
Pièces justificatives	<ul style="list-style-type: none">- Le présent formulaire entièrement complété, daté et signé par le demandeur.- Le passeport national du demandeur.- Une preuve de moyens financiers ou, le cas échéant, de ceux du garant à Genève (<i>Attestation de salaire ou 3 dernières fiches de salaire et copie de la pièce d'identité du garant</i>).- Le cas échéant, la pièce d'identité du garant.
Pièces complémentaires	<p>En cas de traitement médical urgent</p> <ul style="list-style-type: none">- 1 certificat médical précisant :<ul style="list-style-type: none">- <i>la nature de l'affection soignée.</i>- <i>le type de traitement suivi / envisagé.</i>- <i>sa durée prévue.</i>- <i>la possibilité de voyager.</i>- <i>les possibilités de thérapie dans le pays de résidence.</i>- 1 attestation portant sur la couverture des frais médicaux délivrée par l'institution où est soigné le patient. <p>En cas de voyage d'affaire à Genève</p> <ul style="list-style-type: none">- Une lettre explicative de l'entreprise avec laquelle des entretiens sont en cours, précisant :<ul style="list-style-type: none">- <i>la nature des entretiens.</i>- <i>la durée prévue de ceux-ci.</i>- <i>la raison pour laquelle ils se prolongent au-delà de la durée du visa accordé par notre représentation diplomatique à l'étranger.</i> <p>Le SEC se réserve le droit d'exiger la présentation de pièces complémentaires en fonction du motif et de la nature de la demande qui est déposée.</p>
Infos pratiques	Guichets ouverts du lundi au vendredi de 9h.00 à 15h.30 les jours ouvrables.

NOTES